



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 56184

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'application du plan « bien vieillir ». Ce plan, présenté en janvier 2007, comportait 9 axes de travail et 29 mesures visant notamment à renforcer la solidarité nationale en confortant l'action des élus locaux qui s'engagent à mieux répondre aux besoins des aînés. Il lui demande de bien vouloir lui faire un bilan de la mise en oeuvre de ces différentes mesures.

Texte de la réponse

La France compte près de 10 millions de personnes âgées de 55 à 75 ans, les personnes âgées de plus de 60 ans représentant près de 21 % de la population. Face à ce constat, le plan national « Bien Vieillir » a été lancé en 2007. Il vise à aider les jeunes retraités à bien commencer leur nouvelle vie ; à dépister les signes du vieillissement et prévenir les complications des maladies chroniques ; à retarder l'entrée dans la dépendance, à améliorer l'environnement individuel et collectif et de la qualité de vie de la personne âgée ; enfin, à renforcer le rôle social des seniors en favorisant leur participation à la vie sociale, culturelle, artistique, en consolidant les liens entre générations et en promouvant la solidarité intergénérationnelle. En particulier, des appels d'offres annuels, financés sur des crédits de la CNSA, ont permis le financement d'actions déclinant localement les axes du plan. Parallèlement, la création d'un label « Bien Vieillir-vivre ensemble », calqué sur le modèle de l'organisation mondiale de la santé des « Villes amies des aînés » a permis de distinguer des collectivités et de promouvoir leurs initiatives dans ce domaine. Le premier plan « Bien Vieillir » s'est achevé fin 2009 ; son évaluation a été confiée au Haut Conseil de la santé publique, dans la perspective d'un second plan qui devrait s'inscrire dans la continuité, mais en s'élargissant aux personnes âgées fragiles (70-80 ans) et en approfondissant les actions déjà conduites en matière de prévention des risques liés au vieillissement, de promotion d'une activité physique et sportive ou bien encore du développement et du soutien des initiatives locales.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56184

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7373

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11742